



Information sur Visa de Retour

Par **pathio**, le **18/01/2013** à **22:52**

Bonjour, j'ai reçu mon premier récépissé de demande de titre de séjour et comme je dois voyager en Afrique sur le plan humanitaire la préfecture m'a donné un visa de retour d'une durée d'1 mois, pensez-vous que ce n'est pas risqué de partir et de se retrouver bloqué ne pouvant plus rentrer en France?

Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **17:46**

Bonjour

Le visa de retour remplace le visa court ou long séjour. Ce visa vaut titre de séjour pendant sa durée de validité.

Il vous autorise à entrer sur le territoire français pendant la durée de validité de ce visa.

Attention le visa ne fait pas office de passeport. En tout état de cause ce visa ne vous dispense pas d'être en possession d'un passeport valide et d'un visa d'entrée pour le pays dans lequel vous vous rendez.

Restant à votre disposition.

Par **pathio**, le **19/01/2013** à **21:42**

Merci pour votre réponse si je comprend bien je peux voyagé et rentrer en France sans problème avec le recipisse de premiere demande de titre de séjour et le visa de retour que la préfecture ma donné sans problème . Est ce que quelqu un à déjà voyagé avec un récipissé de premiere demande et un visa de retour pour m explique ? Merci d avance